

DOSSIER



PROJET
D'ACCÉLÉRATEUR
DE PARTICULES

DE PRESSE

Débat public
sur le projet d'accélérateur
de particules

Du 2 juin au 1^{er} octobre 2026

ORGANISÉ PAR





Sommaire

1. Un débat public pour éclairer une décision de long terme

2. Le projet soumis au débat public

2.1 Les porteurs de projet: le CERN et RTE

2.2 Chiffres clés (d'après le CERN)

3. Les principales questions du débat public

4. Le dispositif du débat

1. Un débat public pour éclairer une décision de long terme

Du 2 juin au 1^{er} octobre 2026, la Commission nationale du débat public (CNDP) organise un débat public sur le projet d'accélérateur de particules (appelé Futur Collisionneur Circulaire - FCC) porté par le CERN, ainsi que sur son raccordement électrique par RTE, dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie.

Ouvert à toutes et à tous, le débat public permet à toutes personnes ou organisations (acteurs économiques, associations, élus, étudiants, scientifiques, etc...) de s'informer,

poser des questions, exprimer un point de vue et formuler des propositions ou des alternatives, sur des grands projets ayant un impact sur l'environnement et le quotidien des personnes. Il repose sur un principe fondamental: la parole de chacun et chacune compte, quels que soient le statut, le niveau d'expertise ou la position institutionnelle de la personne qui s'exprime. Aucun avis n'a plus de poids qu'un autre.

Le débat public n'est ni un référendum, ni un vote, ni un sondage d'opinion.



« Le débat public est un temps à part. Il ne s'agit ni de convaincre ni de trancher, mais de permettre à toutes et tous de comprendre les enjeux, de partager les points de vue et de faire entendre des arguments, dans un cadre indépendant et neutre, où tous les avis ont le même poids. Le projet de futur collisionneur circulaire soulève des questions complexes, qui touchent à la fois à la science et à la société, à l'environnement et aux territoires, ainsi qu'à notre rapport aux décisions de long terme ; le débat public offre un espace indispensable pour prendre du recul et éclairer la décision publique. »

Marc Papinutti

Président de la Commission nationale du débat public

POURQUOI UN DÉBAT PUBLIC SUR LE PROJET DE COLLISIONNEUR DE PARTICULES DU CERN ?

Le 5 novembre 2025, la CNDP a décidé, à la suite d'une saisine du CERN et de RTE en date du 20 octobre 2025, d'organiser un débat public relatif au projet de futur collisionneur circulaire du CERN et de son raccordement électrique.

Le débat public intervient à un moment où le projet n'est ni décidé ni finalisé. Conformément à l'article L.121-1 du code de l'environnement, celui-ci vise à mettre en débat l'opportunité du projet (le « pourquoi ? »), en questionnant ses objectifs et ses alternatives (y compris l'hypothèse de sa non-mise en œuvre) ainsi que le « comment ? », en lien avec ses caractéristiques et les impacts éventuels sur l'environnement, l'économie et l'aménagement du territoire.

La CNDP agit dans le respect de principes d'indépendance, de neutralité, de transparence, d'égalité de traitement, d'argumentation et d'inclusion. Elle ne

dépend donc d'aucun ministère ni d'aucun porteur de projet, et ne se prononce pas sur le fond du projet. Son rôle est de garantir les conditions d'une information complète et d'un débat argumenté avec les publics.

Dans ce débat, toutes les paroles sont ainsi prises en compte, quel que soit le statut de la personne qui s'exprime: acteurs économiques, associations, élus, étudiants, scientifiques, etc.

QUI ANIME CE DÉBAT PUBLIC ?

Pour assurer l'animation de ce débat public, la CNDP a désigné une commission de cinq membres indépendants: Claire Bouteloup, Marion Fury, Nicolas Le Méhauté, Véronique Morel et Dominique Simon, sous la présidence de David Chevallier.

Cette équipe est appuyée par un secrétariat général, constitué de Sébastien Fourmy et de Magalie Martin, Zoé Bessard et Célia Mira, chargé de la mise en œuvre et du suivi du débat public.

2. Le projet soumis au débat public

La CNDP a été saisie conjointement par le CERN et RTE, le Réseau de transport d'électricité en France, pour un projet de Futur Collisionneur Circulaire (FCC).

Ce projet viserait à construire une nouvelle génération d'accélérateurs de particules circulaires, plus grands et plus puissants que le Grand collisionneur de hadrons (LHC) actuellement en service. Ce projet nécessiterait le creusement et l'équipement d'un tunnel de 90,7 km de circonférence et huit sites de surface. Il serait situé dans l'Ain, la Haute-Savoie et en Suisse.

Présenté comme plus précis et plus puissant que le LHC, le FCC permettrait, selon le CERN, d'explorer la structure fondamentale de la matière, étendre les frontières de la physique et continuer de fédérer la collaboration scientifique internationale.

2.1 Les porteurs de projet: le CERN et RTE

Créé en 1954, le CERN, Laboratoire européen pour la physique des particules, est une organisation intergouvernementale située sur les territoires français et suisse. Son siège se situe à Genève, en Suisse, à cheval sur la frontière franco-suisse.

La mission du CERN vise à mieux comprendre de quoi est fait l'univers et comment il fonctionne. La recherche qui y est menée est dite fondamentale: elle désigne l'ensemble des travaux scientifiques dont l'objectif principal est l'acquisition de connaissances nouvelles. Le CERN est également un lieu de transmission, de formation et de coopération internationale.

Dans ce cadre, le CERN met à la disposition de milliers de scientifiques internationaux, un complexe d'accélérateurs de particules leur permettant de tester les connaissances actuelles et de faire des découvertes en physique des particules.

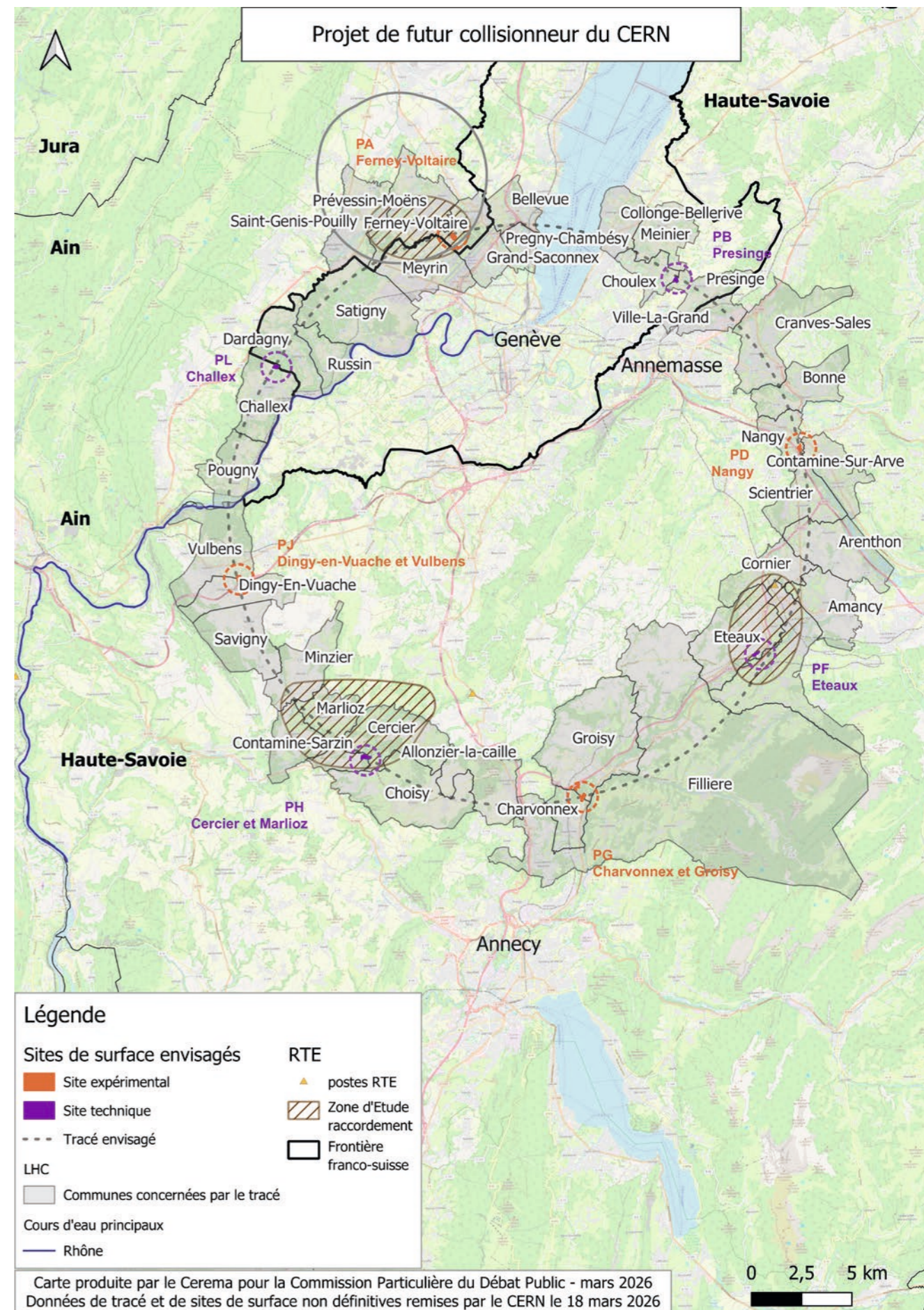
Pour mener à bien ce projet et dans cette démarche de participation du public, le **CERN est accompagné de RTE**, gestionnaire du réseau de transport d'électricité français qui assure une mission de service public: garantir l'alimentation en électricité à tout moment et avec la même qualité de service sur le territoire national.

2.2 Chiffres clés (d'après le CERN)

- Un projet transfrontalier étudié en France (sur l'Ain 01 et sur la Haute-Savoie 74) et en Suisse (sur la République et canton de Genève);
- 162 instituts de recherche issus de 38 pays mobilisés pour l'étude de faisabilité du FCC;
- Un tunnel de 90,7 km de circonférence, avec un diamètre interne de 5,5 m et externe de 6,5 m;
- Quatre sites scientifiques de surface donnant accès aux quatre cavernes d'expérimentation souterraines;
- Quatre sites techniques de surface donnant accès aux infrastructures souterraines et au tunnel de l'accélérateur pour sa maintenance;
- 12 cavernes souterraines reliées au tunnel, situées entre 180 et 400 mètres de profondeur et desservies par un puit d'accès assurant le lien avec la surface;
- Un injecteur pour le FCC-ee;
- Un chantier qui s'étendrait sur environ 8 ans;
- Un volume de matériaux excavés *in situ* de l'ordre de 6,3 millions m³ sur une période d'environ 5 ans (soit environ 14,7 millions de tonnes) pour l'infrastructure FCC;
- 15 milliards de francs suisses, soit 16 milliards d'euros d'investissement pour le génie civil et les infrastructures techniques et scientifiques de l'accélérateur FCC-ee;
- Une mise en service prévisionnelle du FCC-ee à partir de la fin de la décennie 2040.

Pour en savoir plus sur le projet, consulter le dossier de présentation rédigé par le CERN et RTE, et présenté à la CNDP le 6 mai dernier :

- [Le dossier de présentation du projet, rédigé par le CERN et RTE](#)
- [La synthèse du dossier](#)





Dossier de présentation et synthèse du projet, rédigé par le CERN et RTE.

3. Les principales questions du débat public

En amont du débat public, et à la suite d'une série d'entretiens réalisés avec de nombreux acteurs (acteurs économiques, associations, collectivités locales, scientifiques, etc.), une série de grandes thématiques et de questions ont été identifiées par l'équipe du débat.

Sciences et société, opportunité, alternatives

- À quoi sert ce projet, à quelles attentes répond-il ? Que se passerait-il si ce projet ne se faisait pas ? Quelles sont les alternatives ? Quelle place pour les citoyennes et citoyens dans les projets scientifiques de grande ampleur ? ...

Le projet, le processus de décision, le coût, le financement et la rentabilité

- Quelles sont les caractéristiques du projet de FCC connues à ce jour ? Que sait-on à ce stade du projet FCC-ee (collisionneur électron-positon) et du projet de FCC-hh (collisionneur de hadron) ? Quelle est la gouvernance du CERN ? Comment et quand sera prise la décision ? Qui décide en France ? Quel est le coût de ce projet ? Comment serait-il financé ? Quels sont les coûts et les bénéfices du projet, notamment au regard des enjeux environnementaux et des ressources disponibles ? ...

Les effets et impacts socio-économiques et l'aménagement du territoire

- Quels impacts le projet pourrait-il avoir sur l'emploi, l'économie locale et les activités existantes ? Quels effets seraient possibles sur le logement, les mobilités et les services publics, pour quelles phases du projet ? Quels seraient les impacts sur le foncier, et notamment sur les surfaces agricoles ? Quels seraient les impacts sur le paysage, le cadre de vie, et les usages ?

Les effets et impacts environnementaux

- Pour la phase chantier et le fonctionnement : quels impacts sur les sous-sols, les nappes phréatiques et les équilibres hydrogéologiques ? Quels risques sur les usages de l'eau (quantité et qualité) ? Quels volumes de matériaux excavés ? Où et comment seraient-ils stockés, traités ou valorisés ? Quels seraient les impacts du projet sur les milieux naturels, la biodiversité ? Quel bilan carbone global du projet ? ...

QU'EST-CE QU'UN COLLISIONNEUR DE PARTICULES ?

Un collisionneur de particules est une grande installation scientifique conçue pour étudier la matière à une échelle extrêmement petite. Il est généralement situé dans un tunnel, qui accélère des faisceaux de particules chargées et les porte à des énergies élevées. On utilise des champs électriques pour accélérer les particules et des aimants pour les guider et les focaliser. Les faisceaux peuvent entrer en collision entre eux ou avec une cible fixe. Un collisionneur circulaire est un accélérateur dans lequel deux faisceaux, accélérés en sens opposés, interagissent en des points de collision déterminés.

En observant et en analysant les phénomènes produits lors de ces collisions à des énergies comparables à celles qui existaient juste après le Big Bang, les scientifiques cherchent à mieux comprendre de quoi est fait l'Univers, en étudiant la matière à son niveau le plus élémentaire et la manière dont ses composants interagissent entre eux.



Représentation du projet FCC - hh.



« L'enjeu de ce débat public est de créer les conditions pour que ces questions puissent être abordées sereinement, dans toute leur complexité.

Avec l'équipe du débat, nous avons souhaité proposer une organisation et des modalités qui permettent à chacune et chacun de s'informer et d'exprimer un point de vue, sans préjugé ni position imposée. Les thématiques proposées, la diversité des formats et la place donnée à la parole citoyenne traduisent cette volonté : faire du débat public un espace ouvert, où tous les arguments seront entendus et mis en discussion à égalité. »

David Chevallier

Président du débat public sur le projet de Futur Collisionneur Circulaire du CERN

4. Le dispositif du débat

L'équipe du débat propose une série d'événements : réunions publiques, webinaires thématiques, débats mobiles, ateliers, etc., afin de permettre aux citoyens de s'informer et de participer au débat public tout au long des quatre mois, y compris au cours de l'été.

Calendrier des réunions publiques et des webinaires



- 4 juin, de 18 h à 21 h, **Archamps** : réunion d'ouverture du débat public
- 9 juin, de 18 h 30 à 21 h, **Challex** et 10 juin de 18 h 30 à 21 h, **Cruseilles** : présentation du débat et temps de travail sur le dossier de présentation du projet
- 17 juin, de 18 h à 20 h 30, **Lyon** : réunion publique « Sciences et société »
- 23 juin, de 18 h 30 à 20 h 30 : **webinaire** « Opportunité et alternatives »
- 2 juillet de 18 h 30 à 21 h, **Annemasse** : réunion publique « Chantier et gestion des matériaux excavés »
- 8 juillet, de 18 h 30 à 21 h, **Saint-Julien-en-Genevois** : réunion « Eau et hydrogéologie », avec la Concertation suisse
- 20 juillet, de 18 h 30 à 20 h 30 : **webinaire** « Retour d'expérience sur le LEP et le LHC », avec la Concertation suisse
- 7 août, de 21 h à 22 h, **Observatoire de la Lèbe, Valromey-sur-Séran** : Conférence-débat à l'occasion de la Nuit des Étoiles
- 26 août, fin d'après-midi et soirée, **La Roche-sur-Foron** : Forum du débat
- 8 septembre, de 18 h 30 à 21 h, **Valsérhône** : réunion « Impacts et opportunités socio-économiques »
- 15 septembre, de 18 h 30 à 20 h 30 : **webinaire** « Coûts et financements », avec la concertation suisse
- 21 septembre, de 18 h 30 à 20 h 30 : **webinaire** « Cycle complet, énergie, le raccordement »
- 24 septembre, de 18 h 30 à 21 h, **Annecy** : réunion d'approfondissement « Environnement et territoires »
- 30 septembre, de 18 h à 21 h, **Pays de Gex aggro** : réunion de clôture du débat public

LA PLACE DES JEUNES DANS CE DÉBAT PUBLIC

Parce que le projet soumis au débat s'inscrit dans le temps long et engage des choix concernant principalement les générations futures, une attention particulière est portée à l'expression des jeunes dans ce débat public. Des modalités spécifiques sont mises en place afin de leur permettre de s'informer, de comprendre les enjeux et de donner leur avis dans un cadre adapté.

- Un « groupe citoyen jeune », réunissant entre 25 à 30 personnes de 18 à 25 ans, issues de la Savoie, de la Haute-Savoie, de l'Isère, du Rhône et de l'Ain, a ainsi été créé dans le cadre du débat. Composé de profils variés, ce groupe a pour objectif de recueillir et partager les regards et expériences de jeunes sur les questions soulevées par le projet, notamment sur les liens entre sciences, société et environnement. Encadré et formé par l'équipe du débat, ce groupe de jeunes participera aux différents temps d'échange, ira à la rencontre d'autres publics pour recueillir leurs questions, réactions et points de vue et produira une contribution collective qui sera rendue publique dans le cadre du débat.
- De nombreux ateliers seront organisés dans des lycées et auprès de structures associatives locales, avec notamment l'animation de jeux de rôles, via un « jeu sérieux » (serious game) créé spécialement pour ce débat.
- Des temps de travail avec des étudiants de différentes universités.



LE FORUM DU DÉBAT PUBLIC

Le 26 août, au Parc des expositions à La Roche-sur-Foron, l'équipe du débat organise un Forum, conçu pour partager et faire entendre tous les points de vue. Il se tiendra sur deux espaces complémentaires, de 16 h à 20 h :

- Un grand espace permettant aux publics de rencontrer et d'échanger avec différentes parties prenantes du débat en déambulant de stand en stand.

- Un espace d'atelier et de réunion permettant de faire le point sur différents travaux effectués depuis le début du débat (contributions sur le dossier du projet, travaux du groupe citoyen jeune, acquis du débat jusqu'à présent, etc.) et les prochaines étapes.

En savoir +

Le rôle de la Commission nationale du débat public (CNDP)

La Commission nationale du débat public Créée en 1995 par la loi Barnier, la CNDP est une autorité administrative indépendante et neutre, garante du droit de toutes personnes d'être informées de l'existence de projets qui ont des conséquences sur leur environnement, et de pouvoir participer à leur élaboration.

Depuis sa création, elle a organisé 120 débats publics, garantit plus de 580 concertations publiques et assuré près de 100 missions de conseil ou d'appui. La CNDP n'exprime aucun avis sur ces projets mais s'assure de la transparence de l'information afin que le public puisse se forger un avis. Elle organise les échanges et restitue la parole du public.

À l'issue du débat, la CNDP publie un compte rendu et un bilan afin de permettre au responsable du projet de tirer les conclusions sur les suites données au projet ou au plan initial.

Ses autres missions :

- Elle conseille, à leur demande, les responsables d'un projet ou d'un plan sur toute question relative à la participation des citoyens dans le débat public.
- Elle peut émettre tous avis et recommandations à caractère général ou méthodologique.
- Afin de prévenir d'éventuels conflits, elle peut organiser une conciliation visant à trouver des compromis.
- Elle peut être saisie par le Gouvernement, par les parlementaires ou par 500 000 citoyens pour organiser un débat public national sur un projet de réforme ayant un impact sur l'environnement ou l'aménagement du territoire.

Le débat public : un cadre démocratique spécifique

Le débat public est une procédure légale, inscrite dans le Code de l'environnement, qui permet à chaque citoyenne et citoyen de participer à l'élaboration d'une politique publique ou d'un projet ayant de forts enjeux socio-économiques ou environnementaux.

C'est un dispositif de démocratie participative en amont des décisions. Y participer est un droit garanti à tous et toutes : que l'on soit novice, déjà sensibilisé-e ou expert-e, toute personne est légitime et encouragée à prendre part au débat.

Les objectifs d'un débat public sont de :

- Garantir l'accès de toutes et tous à une information complète, claire et transparente, permettant une participation effective,
- Débattre non seulement des caractéristiques et impacts d'une politique publique ou d'un projet, mais aussi de leur pertinence et de leur opportunité : doivent-ils être mis en place, et à quelles conditions ?

Le débat public n'est ni un référendum ni un sondage d'opinion. C'est un espace où chacun et chacune peut exprimer un point de vue argumenté, qui sera pris en compte dans son intégralité.

À l'issue de chaque débat, la CNDP publie un bilan ainsi qu'un compte rendu, qui restitue la parole du public, les observations, les propositions et les enseignements du débat. Ce document comporte également des recommandations adressées à la maîtrise d'ouvrage du plan programme ou du projet selon les cas, lequel doit y répondre dans un délai de trois mois.

Dans plus de 60 % des cas, les projets ont été modifiés, voire abandonnés à la suite d'un débat public organisé par la CNDP.



**Retrouvez toutes
les informations sur notre site**
(actualités, agenda, publications...).

www.debatpublic.fr/projet-accelerateur-particules

Contactez-nous :

www.debatpublic.fr/projet-accelerateur-particules

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



ORGANISÉ PAR



Débat public « Projet d'accélérateur de particules »
244, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris